

Tour de la Bourse
Bureau 3700, C.P. 242
800, Place Victoria
Montréal (Québec) Canada H4Z 1E9

514 397 7400 Téléphone
514 397 7600 Télécopieur
1 800 361 6266 Sans frais



André Turmel
Direct 514 397 5141
aturmel@fasken.com

Le 5 novembre 2013
N° de dossier : 10887/ 115805.00145

PAR SDÉ ET PAR MESSAGER

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, place Victoria – 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité de l'année tarifaire
2014-2015
R-3854-2013**

Chère consœur,

La présente fait suite à la correspondance reçue d'Hydro-Québec en ce matin du 5 novembre 2013.

À l'égard des contestations des réponses fournies, HQD ne donne aucune justification valable. Ce n'est pas à HQD de décider ce qui est pertinent ou pas pour l'analyse effectuée par un intervenant reconnu par la Régie. Les questions 3.2 et 3.4 étaient très claires. D'ailleurs, depuis le début la FCEI a pris la peine d'indiquer le niveau de détail recherché en référence à une pièce précise. Y répondre ne présente aucune difficulté.

De plus, nous souhaitons rappeler à HQD les directives de la Régie (voir lettre du 29 juillet 2010 de Me Véronique Dubois : http://www.regie-energie.qc.ca/regie/DirectivesInstructions/Regie_LtrEntreprisesReglementees_Efficacite_29juillet2010.pdf).

C'est essentiellement à cause du non-respect de ces directives par le Distributeur qu'on en est à contester des réponses aussi tard dans le processus.

Aussi, l'information demandée par la FCEI est pertinente à l'analyse des budgets détaillés. Par exemple, si l'impact négatif de 2,3 M\$ des ajustements administratifs au niveau du groupe technologie est lié au soutien technologique, cela a des implications différentes que s'il est lié aux radios mobiles.

Enfin, quant à la demande de délai pour le dépôt de la preuve de la FCEI, nous soulignons le peu d'impact que cela risque d'avoir sur le déroulement du dossier puisqu'il restera tout de même trois semaines avant l'audience et que HQD ne pose traditionnellement jamais de question aux intervenants.

En fait, HQD a posé quelques rares questions ces dernières années à ce stade du processus. Jamais à la FCEI. Par ailleurs, il nous semble que HQD elle-même a invoqué le calendrier réglementaire chargé pour demander des délais dans certains dossiers cet automne.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations distinguées.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.

(s) André Turmel

André Turmel

AT/mb

cc: Procureurs de HQD et Intervenants